

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 03 juillet 2017

Convocation du 29 juin 2017

Publication du 13 juillet 2017

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Frédéric LAUTERBORN, Lucile ECOFFET, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

Étaient représentés : Fabrice VIEL (procuration à Yann LAINE), Eve MONCOLIN (procuration à Christelle LEBLANC).

Étaient excusés : Vincent BAILLY, Christophe BRILLIARD.

Était absente : Sophie LEVITTE.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 03 juillet 2017 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

Transports scolaires

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du transfert de la compétence des transports scolaires des départements vers la région au 1^{er} septembre 2017, la gratuité du transport scolaire mise en place par le Département de la Côte-d'Or est maintenue pour la rentrée scolaire 2017-2018. Toutefois, afin d'harmoniser les règles d'accès aux transports ainsi que les conditions d'exécution des services à destination des scolaires entre les différents départements, le Conseil Régional prévoit pour les prochaines années scolaires la facturation de frais de dossiers à la charge des familles. Ce montant serait de l'ordre de 10 % du coût du transport soit 120 € par enfant.

Une pétition de mobilisation générale pour la gratuité des transports scolaires est lancée sur le site du Conseil Départemental.

Aire de jeux

Une commune a fait part à M. le Maire de son intérêt pour le rachat de notre jeu inutilisé. Toutefois, ce type de jeu présentant un vieillissement prématuré des sols, il ne correspondrait pas à leur recherche.

Le réaménagement du terrain de l'aire de jeux sera réalisé par l'entreprise Duc & Preneuf fin juillet.

II. Approbation de la modification du plan d'alignement communal (rapport de l'enquête publique) *** délibération n°2017-19**

Par délibération n°2017-6 en date du 06 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une procédure de modification du plan d'alignement en vue de supprimer l'alignement frappant la parcelle cadastrée section AD numéro 27 numérotée 1 rue des Pâtis.

L'enquête publique s'est tenue du 16 au 30 juin 2017. M. Frédéric LAUTERBORN, non intéressé au projet, a été désigné commissaire enquêteur par arrêté du Maire n° 2017-VC-5.

Aucune personne n'a consigné d'observation dans le registre d'enquête publique.

Compte tenu que la commune ne réalisera pas de travaux sur ce carrefour et que la mise en œuvre de l'alignement engendrerait des frais trop importants pour la commune, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification du plan d'alignement par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la modification du plan d'alignement communal consistant en la suppression de l'alignement frappant la parcelle cadastrée section AD numéro 27 numérotée 1 rue des Pâtis.

III. Point sur les travaux de voirie 2017 (consultation des entreprises) * délibération n°2017-20

Sept entreprises ont répondu à la consultation lancée pour le marché de voirie 2017-2018.

La consultation a été divisée en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La tranche ferme consiste en des aménagements sur la RD 996 entre la rue Haute et la rue des Chêneteaux et au niveau du carrefour avec la rue de la Source. La tranche optionnelle est dédiée aux aménagements sur la RD 31 : modification d'ilots et rive sud.

Les travaux de la RD 996 ont fait l'objet d'une attribution de subvention par le Conseil Départemental et seront réalisés en septembre 2017. M. le Maire propose de solliciter une subvention pour la RD 31 au titre de l'année 2018 et de réaliser ces travaux au printemps 2018.

Au vu des critères retenus dans le règlement de consultation, l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise Roger Martin pour un montant de 222 355 € H.T. décomposé comme suit :

- RD996 Chêneteaux : 119 979,30 € (estimatif maître d'œuvre 132 279,50 €)
- RD996 Source : 1 130 €
- **Total tranche ferme : 121 109,30 €**
- RD 31 ilots : 15 795,80 € (estimatif maître d'œuvre : 20 945,60 €)
- RD 31 rive Sud : 85 449,90 €
- **Total tranche optionnelle : 101 245,70 €**

Le cabinet BAFU s'est rendu sur place afin de valider les éléments de la RD31.

L'ONF est venu estimer la valeur des noyers. Ceux-ci sont en mauvais état et ce type de bois est peu acheté dans nos régions. Une vente ne pourrait couvrir le prix de l'abatage.

M. le Maire a demandé un bornage de la parcelle communale cadastrée section AD numéro 29 afin de connaître exactement l'emprise des travaux.

M. LEPREUX transmet les doléances des riverains qui sont contre un abatage de tous les noyers. Monsieur le Maire explique que les arbres abattus seront remplacés.

Les riverains regrettent également que la limitation de vitesse à 30km/h ne soit pas respectée. M. le Maire va solliciter la gendarmerie pour des contrôles de vitesse.

Une réunion publique de présentation des programmes de travaux à laquelle ont été conviés les riverains des deux départementales est programmée le samedi 08 juillet 2017 à 10 heures en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPOUVE** le programme de travaux de voirie 2018 consistant en des aménagements de voirie sur la RD 31 (trottoirs, places de stationnement) ainsi que la reprise d'ilots pour un montant de 101 245,70 € H.T
- **SOLLICITE** le concours financier du Département dans le cadre du Programme de Soutien de Voirie communale (PSV) 2018
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police (AP) 2018
- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2018 ;
- **CERTIFIE** que les travaux portent sur une route départementale ;
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant attribution de subvention ;
- **DÉFINIT** le plan de financement prévisionnel comme suit :
 - o PSV : 30% plafonnés à 100 000 € de dépense subventionnable soit 30 000 €
 - o Produit des amendes de police : estimation de 25% plafonné à 30 000 € soit 7 500 €
 - o Autofinancement de la commune : 63 745,70 €

IV. SICECO : création de feux tricolores sur RD pour passage piétons * délibération n°2017-21

Dans le cadre des projets de travaux sur la RD 996, le SICECO a été sollicité pour établir un devis pour la pose des feux au carrefour de la rue des Chêneteaux et feu avec appel piéton sur la traversée.

Le coût de ces travaux est estimé à 31 712 € subventionné à hauteur de 17 184,80 € par le SICECO. Le montant restant à charge de la commune serait donc de 14 527,20 € H.T.

M. le Maire propose de valider cette commande sous réserve de l'avis de la commission technique du Conseil Départemental.

Même si les aménagements de voirie ne seront pas réalisés immédiatement, le Conseil Municipal souhaite que les réseaux soient tirés.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** au SICECO la réalisation des travaux de création de feux tricolores ;
- **ACCEPTE** de financer par fonds de concours la contribution au SICECO ;
- **DÉCIDE** que ces travaux seront amortis sur 15 ans.

V. Gestion des cimetières sans pesticide : demande de subvention au Conseil Régional pour l'enherbement du cimetière * délibération n°2017-22

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche zéro phyto sur la commune à l'exception du cimetière qui était encore traité chimiquement.

L'arrêté municipal en date du 3 janvier 2011 rappelle qu'il appartient aux riverains d'assurer le nettoyage des trottoirs et voiries communales au droit de leur habitation, en dégagant les regards pluviaux d'évacuation, pour enlever et évacuer les débris, les mauvaises herbes, les feuilles ou encore la neige et autres désagréments.

Les solutions alternatives au désherbage chimique (intervention manuelle) ont un coût élevé.

De nouvelles techniques permettent de diminuer le coût d'entretien des espaces publics.

M. le Maire présente un devis d'enherbement des allées principales et inter tombes du cimetière (3 550 € H.T.) et d'enherbement des surfaces sablées sur la RD 996 partie Nord (1 410 €).

La Région Bourgogne-Franche-Comté propose des aides à hauteur de 80 % pour la gestion des cimetières sans pesticides afin diminuer les pollution diffuses sur les milieux aquatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RÉAFFIRME** son engagement dans le « zéro phyto » sur la commune et inclus le cimetière communal dans cette démarche
- **APPROUVE** le projet d'enherber les allées principales du cimetière et inter tombes ainsi que les surfaces sablées de la RD 996 ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région dans le cadre de son programme « gestion des cimetières sans pesticide » au taux de 80 % pour l'enherbement du cimetière.

VI. Compte rendu des réunions

✚ Lotissement les Remparts * 14 juin 2017 * Saulon-la-Rue

Les travaux de finition de voirie (enrobés, trottoirs, pose candélabres) seront réalisés en septembre.

✚ Conseil d'école * 26 juin 2017 * Saulon-la-Rue

Monsieur RENARD, enseignant des CM1/CM2 quitte l'école à la fin de cette année scolaire (mutation obtenue à Dubaï). Son successeur n'est pas encore connu.

Les effectifs à la rentrée seront en hausse : 43 élèves en maternelle (39 cette année), 74 en élémentaire (61 en 2016/2017). Seuls 4 élèves étaient en CM2, 16 CP arrivent.

Les rythmes scolaires restent basés sur 4,5 jours hebdomadaires pour la rentrée 2017/2018. Une réflexion avec les différents partenaires sera engagée pour l'avenir.

Le cycle natation est reconduit l'année prochaine avec accord d'une subvention des communes.
Le bureau de direction de l'école élémentaire sera rénové cet été. (Devis NOIREAUT d'un montant de 1 377,42 € T.T.C.).

Les représentants de parents d'élèves ont exprimé leur mécontentement devant l'absence de réalisation des aménagements de sécurité pour l'école. La mise en place d'une ouverture à distance de la grille blanche n'est pas éligible aux subventions du Conseil Départemental et la commune reste dans l'attente de la réponse à la demande de subvention de l'État pour le dossier global pouvant aller jusqu'à 80 % déposé en octobre 2016. Les élus ont demandé un peu de patience.

Le fonctionnement du service périscolaire et de restauration scolaire a été discuté. Il a été conclu que la hausse des effectifs à la rentrée pourrait être gérée en organisant deux services réellement distincts le midi. L'ADMR va soumettre cette proposition nécessitant une embauche de personnel à la Communauté de Communes.

Deux fenêtres de l'école dysfonctionnent. A défaut de trouver une entreprise acceptant d'intervenir sur ces fenêtres, la commune a contacté directement le fabricant.

Présentation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (DECI)* 27 juin 2017 *Beaune

La réunion initialement prévue par la Préfecture le 22 juin à laquelle Yann LAINE devait assister a été reportée au mardi 27 juin. Yann LAINE étant empêché à cette date, Philippe RUPIN s'est rendu à cette présentation. Le nouveau règlement départemental de DECI a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 juin 2017. La vérification des poteaux incendie auparavant réalisée par le SDIS sera désormais à la charge des communes.

VII. Questions et informations diverses

Compétence scolaire

La communauté de communes a mandaté le cabinet Stratorial Finances pour réaliser une étude sur le transfert de la compétence scolaire à l'intercommunalité. Un questionnaire est à compléter par chaque commune pour le 13 juillet. La communauté de Communes a un délai d'un an après la fusion pour se prononcer sur le devenir de la compétence scolaire qui était auparavant exercée seulement par la communauté de Communes de Gevrey-Chambertin. Après délibération du conseil communautaire, les communes auront à se prononcer.

Ordures ménagères

Suite à un problème lié à un changement de logiciel, la facturation des ordures ménagères du 1^{er} semestre 2017 n'a pu être faite en juin. Elle sera adressée en septembre.

Gestion du cimetière

M. le Maire et M. LAUTERBORN ont reçu le groupe Elabor pour une proposition d'étude sur le cimetière (étude topographique, étude des concessions, rapport sur les procédures envisageables ...). Cette mission permettrait de décaler dans le temps l'extension du cimetière, investissement lourd.

Fleurs du 14 juillet

Christelle LEBLANC se charge de la commande des plantes fleuries pour les festivités du 14 juillet.

Commerce ambulant

Les élus constatent que le commerçant ambulant de fruits et légumes installé sur la place de la Mairie les vendredis et samedis ne vient plus.

Kermesse de l'école

Les membres de l'association scolaire et les enseignants du RPI adressent leurs remerciements à Madame REMONDINI et Messieurs RUPIN et LAUTERBORN qui ont assisté à la kermesse des écoles.

Climatisation salle de rencontre

Les élus étudieront la possibilité de climatiser la salle de rencontres pour plus de confort en période de forte chaleur.

Congés d'été

M. le Maire fait le point sur les congés d'été de chacun afin de s'assurer qu'il y ait en permanence un élu disponible en cas de besoin pendant la période estivale.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.
Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 04 septembre 2017.